



CSRD : UNICEM et UNICEM entreprises engagées publient un guide opérationnel pour faciliter l'application de la directive par les entreprises du secteur.

Depuis plusieurs décennies, l'UNICEM et l'association UNICEM entreprises engagées agissent pour accompagner les entreprises de la filière dans leur transition vers des pratiques plus durables et responsables.

Aujourd'hui, face à l'entrée en vigueur progressive de la directive européenne CSRD et le renforcement des exigences en matière de transparence extra-financière, la fédération et son association franchissent une nouvelle étape pour aider les entreprises de la filière à appréhender l'évolution du cadre réglementaire.

Ensemble, elles ont lancé une analyse de double matérialité sectorielle, préalablement à la publication du guide

opérationnel destiné à accompagner leurs adhérents dans l'appropriation de cette nouvelle réglementation.

Ce guide constitue à la fois un appui méthodologique pour les entreprises soumises à la directive CSRD, en leur fournissant un socle de travail pour élaborer leur rapport de durabilité, et un outil de sensibilisation à destination de l'ensemble du secteur et de ses parties prenantes. Il vise à éclairer sur les enjeux RSE des activités industrielles de la profession et tout au long de leur chaîne de valeur.

Le guide est en libre accès et téléchargeable sur le [site](#) de l'UNICEM.

CSRD : UNE NOUVELLE RÈGLE DU JEU POUR LA TRANSPARENCE EXTRA-FINANCIÈRE

Adoptée fin 2022 par l'Union européenne, la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) impose aux entreprises de publier des informations détaillées sur leurs engagements en

matière d'environnement, de social et de gouvernance (ESG). Elle remplace l'ancienne directive NFRD, avec des exigences plus précises et plus étendues, et introduit un concept clé : la double matérialité.



Concrètement, cela signifie que les entreprises devront rendre compte à la fois :

- de **l'impact de leurs activités sur la société et l'environnement** (matérialité d'impact),
- de **l'influence des enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance sur leurs performances économiques et leur modèle d'affaires** (matérialité financière).



Secteur des carrières et matériaux de construction

CSRD
GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT
À L'ÉLABORATION DU RAPPORT DE DURABILITÉ

- ⌚ Les nouvelles obligations résultant de la directive CSRD
- ⌚ Analyse de double matérialité du secteur
- ⌚ Méthode pour l'élaboration du rapport



UNE DÉMARCHE COLLECTIVE POUR ANTICIPER LA CSRD

Dans la continuité des actions de **sensibilisation et d'accompagnement initiées** dès 2023, l'UNICEM et UNICEM entreprises engagées ont décidé, en 2024, de franchir une nouvelle étape pour aider les entreprises de la filière à se préparer à la directive CSRD.

Ensemble, elles ont lancé une **analyse de double matérialité sectorielle**, préalable à la publication d'un **guide opérationnel** destiné à accompagner leurs adhérents dans l'appropriation de cette nouvelle réglementation.

Pour mener à bien ce travail, **plusieurs ateliers réunissant les experts de la profession**, animés par le cabinet **Forvis Mazars**, se sont déroulés à l'automne 2024.

Cette **analyse de double matérialité (DMA)** réalisée à l'échelle du secteur et déclinée par branche de la fédération (granulats et béton prêt à l'emploi), constitue pour les adhérents **un socle de travail, présenté à titre indicatif** pour se lancer dans leur propre démarche.



UN GUIDE POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE

Les résultats ont permis de classer les **enjeux en fonction de leur niveau de priorité**, dans le but de faciliter la tâche des entreprises concernées par la directive.

En effet, le guide ne se veut pas un modèle rigide, mais plutôt **un socle de référence à adapter au contexte et aux spécificités de chaque entreprise**.

Elles peuvent ainsi se concentrer plus rapidement sur les points essentiels pour préparer leur futur reporting de durabilité.

Ce travail collectif a donc permis de produire ce guide structuré en trois grandes parties visant à :

- décrypter les exigences concrètes de la CSRD,
- identifier les enjeux prioritaires pour le secteur,
- outiller les entreprises, qu'elles soient ou non directement concernées par la directive, afin qu'elles puissent anticiper la portée de ce texte et ses impacts sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Par cette mobilisation collective, l'UNICEM et UNICEM entreprises engagées réaffirment leur volonté de préparer activement la filière aux exigences de demain, en fournissant à leurs adhérents des repères clairs, partagés et concrets.

Au-delà de l'explication de la directive CSRD, la publication de cette analyse sectorielle témoigne de la volonté de l'UNICEM d'accompagner toujours plus concrètement ses adhérents dans leur transition RSE.

Avec ce guide, l'objectif n'est pas seulement de répondre à de nouvelles obligations de reporting. Il s'agit surtout d'aider les entreprises, à leur échelle, à mettre en place des plans d'action réalistes et progressifs, en fonction de leur niveau de maturité.



A propos d'UNICEM entreprises engagées

L'Union nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction (UNICEM) regroupe les producteurs de matériaux minéraux nécessaires aux secteurs de la construction et des travaux publics (industries extractives (granulats, pierres naturelles, ...) et fabricants de matériaux de construction, notamment le béton prêt à l'emploi). Elle rassemble près de 932 entreprises qui font fonctionner près de 3 500 sites répartis sur l'ensemble du territoire.

UNICEM entreprises engagées (UEE) est une association constituée sous l'égide de l'UNICEM pour promouvoir l'amélioration des pratiques environnementales et sociétales des entreprises adhérentes dans un objectif de développement durable de la filière des matériaux minéraux.

UEE propose à ses membres de mettre en œuvre des démarches de progrès environnementales et sociétales, via deux dispositifs :

- La démarche Cap environnement, applicable site par site, porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux des carrières.
- Le Label RSE repose sur une démarche globale de responsabilité sociétale appliquée à l'échelle de l'entreprise. Il est proposé aux filières béton prêt à l'emploi, industries extractives, recyclage, et valorisation de matériaux inertes.